Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260916-260916CS_GOUV_7-DE

DEL n°260916CS_GOUV_7

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du

Comité syndical du 16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à 20h le comité syndical du Parc naturel régional de Brière s'est réuni dans la salle des Floralies à La Baule-Escoublac, sur convocation du huit septembre et sous la présidence de Monsieur Éric Provost, délégué de Saint-Nazaire Agglo et président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière.

Délégués présents ou représentés :

Collège de la Région (4 voix par personne) : Mme Claire HUGUES, M. Romann KERMANAC'H, M. Franck LOUVRIER (+ pouvoir de Mme Sylvie GOSLIN, du Département), Mme Andréa PORCHER

Collège du Département (4 voix par personne) : Mme Lydie MAHÉ (+ pouvoir de Mme Leïla THOMINIAUX), M. Jean-Luc SÉCHET.

Collège des communes (1 voix par délégué, 2 voix pour les délégués de La Baule-Escoublac et Saint-Nazaire) : M. François ANGER – suppléant-, M. Kévin CAQUINEAU, M. Jean-Michel CLOBERT, M. Jacques COCHY, M. Mathieu COËNT, Mme Hélène COUTELLER, M. Roger COUÉ, M. Nicolas DUMEZ, M. Philippe FRÉOUR, Mme Frédérique GOINEAU, M. Christian GUIHARD, M. Laurent JOSSE, M. Xavier LEQUERRÉ (2 voix), M. Hervé MAINGUET (+ pouvoir de M. Rémi RAHER du Département), M. Pascal MONESTIEZ, M. Lionel MORICLET, M. Dennis OCTOR (2 voix), Mme Catherine WALLET.

Collège des EPCI : M. Stéphane PERRARD (2 voix), M. Éric PROVOST (2 voix), M. Olivier DEMARTY (1 voix) (+ pouvoir de M. Bernard LEBEAU, délégué suppléant du Département).

Délégués absents (non représentés):

Collège de la Région : M. Jean-Michel BUF, M. François GUYOT, Mme Véronique MAHÉ.

Collège du Département : Ugo BESSIÈRE, Mme Véronique MAHÉ.

Collège des communes : Mme Delphine BONAMY et son suppléant, M. Didier BROUSSARD et son suppléant, M. Paul DUBOIS excusé et son suppléant, M. Ludovic FLOHIC excusé et son suppléant, Mme Chloé LE BAIL et son suppléant.

Concernant Trignac : pas de délégué ni d'éxécutif car les élections de Trignac ont été annulées.

Collège des EPCI :M. Nicolas BRAULT-HALGAND (2 voix)

Collège du SBVB : *Pas de délégué ni d'éxécutif car les élections du SBVB ont été annulées.*

L'annulation des élections de Trignac et du SBVB abaissant le nombre total de délégués à 41, le quorum passe à 21 membres.

Secrétaire de séance : M. Jacques COCHY.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS 2026

Vu *le Code général des collectivités territoriales ;*

Vu *le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 332-13, L. 332-23 1° et 2° et l'article L. 313-1 qui dispose que :*

« les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. »

Vu *le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;*

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260916-260916CS_GOUV_7-DE

Vu *la délibération du bureau du Parc naturel régional de Brière en date du 21 janvier 2026 de création des emplois 2026 non permanents (accroissement temporaire d'activité / recrutements de saisonniers) ;*

Monsieur le président rappelle qu'il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le président propose de modifier/régulariser le tableau des emplois non permanents pour intégrer les emplois listés ci-après :

Motif	Nombre de postes	Poste	Grade	Cat. hiérarchique	A compter de	Durée maximale	Temps complet (TC) ou temps non complet (TNC)
Accroissement temporaire d'activité	1	Chargé(e) d'opérations Suivi des populations du Butor étoilé et de ses habitats (prolongation)	Technicien territorial principal de 2ème classe	B	Février 2026	8 mois + 1 mois	TC TC
	1	Chargé(e) d'opérations Suivi des populations du Butor étoilé et passereaux	Technicien territorial principal de 2ème classe	B	Septembre 2026	1 mois	TC
	1	Chargé(e) de projet Life Biosphère Adpt' [redacted]	Ingénieur territorial	A	Juillet 2026	6 mois	TC
	1	Technicien(ne) expérimentation Jussie	Technicien territorial principal de 2ème classe	B	Juillet 2026	5 mois	TC
Contrat de projet	1	Chargé(e) de projet Life Palustris	Ingénieur territorial	A	Novembre 2026	72 mois	TC

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, par vote à main levée, :

- **MODIFIENT le tableau des emplois non permanents 2026 pour intégrer les emplois selon la proposition faite ci-dessus ;**
- **AUTORISENT le Président à publier les déclarations de vacance d'emploi nécessaires selon les conditions précisées ci-dessus ;**
- **CHARGENT le Président de recruter les agents contractuels affectés à ces postes et de signer leurs contrats de travail.**

Parc naturel régional de Brière
Centre administratif
Ile de Fédrun
214, rue du Chef de l'Ile
44720 Saint-Joachim
Tél. : 02.40.91.68.68
Fax : 02.40.91.60.58
e.mail : info@parc-naturel-briere.fr

Eric PROVOST
Président du SM Parc Naturel Régional Brière
28 sept. 2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.